



REGLEMENT DU JEU
« Crédit Agricole, partenaire du set électro des
Fêtes de Jeanne d'Arc 2014 :
1 casque audio d'une valeur de 199€
à gagner par jour »



1. SOCIETE ORGANISATRICE DU JEU

Le Crédit Agricole Centre Loire (26 Rue de la Godde - 45806 Saint Jean de Braye - Cedex 06) organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 06/05/2014 au 10/05/2014 inclus.

Ce jeu s'effectue sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire : www.facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. L'ensemble des informations que vous communiquez sont exclusivement collectées par la société organisatrice et ne seront en aucun cas communiquées à Facebook.

2. CARACTERISTIQUES DU JEU

2.1. Durée du jeu

Le jeu débute dès la mise en ligne sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire le 06/05/2014 à 9h. Et se terminera le 10/05/2014 à minuit lors de son retrait de la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire.

2.2. Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit.

Le participant doit se connecter à la page fan facebook :

<http://facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire>

Il devra ensuite cliquer sur « J'aime » puis cliquer sur l'onglet « Partenaire du Set électro des Fêtes de Jeanne d'Arc : 1 casque audio d'une valeur de 199€ à gagner par jour », prendre connaissance des modalités de participation et autoriser l'application. Le joueur communiquera ensuite ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale et électronique, date de naissance).

Une fois ces étapes passées, il devra cliquer sur le bouton « Participez » pour constater s'il a gagné ou non le lot du jour.

Chaque jour, l'unique gagnant sera désigné sous forme d'instantanés gagnants.

Chaque joueur ne pourra jouer qu'une seule fois par jour. Il pourra revenir chaque jour pendant toute la durée du Jeu, pour participer de nouveau et tenter de gagner le lot mis en jeu.

Le joueur pourra parrainer ses amis soit en publiant sa participation sur son mur soit en invitant ses amis à devenir fan Crédit Agricole Centre Loire via l'application pour participer au jeu « Partenaire du Set électro des Fêtes de Jeanne d'Arc : 1 casque audio d'une valeur de 199€ à gagner par jour ».

Jeu accessible uniquement sur internet à l'adresse suivante :

<http://facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire>

3. PARTICIPATION

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu, et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée ou incomplète, ainsi que l'utilisation d'un pseudonyme, entraîne l'élimination immédiate de la participation au Jeu.

Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, cliente ou non cliente du Crédit Agricole Centre Loire, ayant un profil personnel sur Facebook et remplissant les conditions prescrites pour y participer (acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté), et résidant dans les départements du Loiret, du Cher et de la Nièvre.

Toute participation au jeu entraîne l'adhésion sans réserve aux règles fixées dans le présent règlement ainsi qu'à l'ensemble des règles de conduite décrites sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire.

4. GAGNANTS ET DOTATIONS DU JEU

4.1. Désignation des gagnants

Un seul lot sera attribué par jour, durant toute la durée du Jeu.

Les 5 dotations seront attribuées sous forme d'instant gagnants ouverts définis aléatoirement sur toute la durée du jeu.

Un instant gagnant est défini par une date et une heure : à ce moment précis une dotation est mise en jeu. Il est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité au gain de chaque gagnant après leur désignation.

Au plus tard le 14 mai 2014, les gagnants seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur pour leur confirmer leur gain et leur demander confirmation de leurs coordonnées personnelles. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'Organisateur à indiquer leur prénom ou pseudo et leur département de résidence respectif dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné, sauf en cas d'interdiction expresse formulée par l'un des gagnants, et adressée au Crédit Agricole Centre Loire dans les 30 jours de la réception de son lot, à l'adresse suivante : du Service Communication du Crédit agricole Centre Loire, 26 Rue de la Godde, 45806 Saint Jean de Braye, Cedex 06.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité d'un ou de plusieurs gagnants avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Avant la délivrance du lot, l'organisateur procédera à toutes les vérifications nécessaires et en particulier à celles relatives à son identité et à son domicile

(adresse postale et/ou Internet). Toute information qui s'avèrerait fausse entraînera de plein droit l'annulation du gain.

Si toutefois, l'un des gagnants ne se présentait pas d'ici le 30 juin 2014 pour se voir remettre son lot, l'organisateur du jeu pourra ensuite en disposer, à son gré.

4.2. Dotation

Le Jeu est composé des 5 dotations suivantes :

- 5 casques audio de couleur. Prix unitaire : 199 € TTC.

Ce lot ne sera pas nominatif et pourra être, si le gagnant le souhaite, transmissible à un tiers mais l'attribution du lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation de quelque nature qu'elle soit de la part des gagnants, ni de la remise d'une quelconque contre valeur en argent, ni de leur remplacement ou échange contre tout autre bien ou service pour quelque cause que ce soit.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par l'organisateur qui pourra le réutiliser dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet et sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

4.3. Retrait des lots

Le gagnant sera contacté par le Crédit Agricole Centre Loire pour convenir du retrait de son lot dans l'agence Crédit Agricole Centre Loire la plus proche de son domicile.

Les lots du jeu seront remis par un conseiller du Crédit Agricole Centre Loire sur présentation d'une pièce d'identité.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au jeu sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites de leur accès Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Crédit Agricole Centre Loire ne pourra également être tenu pour responsable, si, par la suite d'un cas de force majeure, ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le jeu concours « Partenaire du Set électro des Fêtes de Jeanne d'Arc : 1 casque audio d'une valeur de 199€ à gagner par jour » était purement et simplement annulé.

6. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les gagnants autorisent par avance l'Organisateur de ce jeu à utiliser son nom et son image dans la presse locale, dans ses publications internes ainsi que sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire, sans que cette utilisation puisse lui conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Les données collectées sont destinées à l'organisation du jeu et pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par le Crédit Agricole Centre Loire.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au Jeu.

La communication des données indiquées par un astérisque est obligatoire pour prendre en compte votre participation. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas nous permettre de prendre en compte votre demande de participation.

Les participants pourront à tout moment, conformément à la loi, s'opposer au traitement des informations les concernant ou à leur communication à des tiers, y accéder, les faire rectifier, en écrivant par lettre simple à l'adresse suivante : CRCAM Centre Loire, Ecoute Qualité Clients, 8 allée des collèges, 18000 Bourges. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

7. DEPOT ET CONSULTATION DE REGLEMENT

Le présent règlement relatif au jeu « Partenaire du Set électro des Fêtes de Jeanne d'Arc : 1 casque audio d'une valeur de 199€ à gagner par jour » est déposé en la SCP Sellier-Depond-Rochoux, 31 bis, rue du Loing 45200 MONTARGIS et peut être consultable sur la page Facebook du Crédit Agricole Centre Loire.

Le règlement du jeu concours sera également adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès du Service Communication du Crédit agricole Centre Loire, 26 Rue de la Godde, 45806 Saint Jean de Braye, Cedex 06. Les frais d'affranchissement concernant les demandes de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande auprès des coordonnées précitées.

8. RECLAMATIONS

Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du jeu, les coordonnées complètes du réclamant, et ce dans un délai maximum de deux semaines après la date de clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera recevable passé ce délai.

Toute contestation relative à l'interprétation du règlement ou à son application sera soumise au Crédit Agricole Centre Loire qui tentera de trouver une solution amiable.

9. FACEBOOK

Ce jeu n'est pas sponsorisé ou administré par Facebook. Les informations récoltées sont fournies au Crédit Agricole Centre Loire et à l'huissier précédemment cité et non à Facebook.

Fait à Saint Jean de Braye, le 22 avril 2014